

Fiche 11

11.-Transversale

11.4-Contrôleur d'opérations hyperbares

Définition synthétique

Joue sur l'ensemble du territoire national, un rôle privilégié en matière de sécurité des opérations hyperbares en milieu immergé. Il conseille, encadre ou supervise les opérations exigeant des interventions humaines en eaux profondes.

Activités principales

- Assure la veille de l'évolution de la réglementation applicable au travail en milieu hyperbare
- Assure la sécurité hyperbare des opérations autorisées ou directement conduites par le département
- A la responsabilité de l'entretien courant et de la bonne utilisation de la logistique maritime et sous-marine mise en œuvre par le DRASSM.

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires